

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'Afac-Agroforesteries

Mercredi 6 novembre 2024 à la Bergerie de Villarceaux

Le 6 novembre 2024à 14h, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'Afac-Agroforesteries convoquée le 14 octobre 2024.

Philippe Hirou a présidé la séance,

Et Stéphane Vassel a exercé les fonctions de secrétaire de séance.

Modalités d'organisation et de vote :

L'assemblée générale extraordinaire a été organisée physiquement à la Bergerie de Villarceaux dans le Val d'Oise (95 710).

Comme prévu par les statuts à l'article 6, pour une assemblée générale réunie physiquement, le vote est possible par procuration à raison d'un maximum de deux procurations par personne.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque participant à l'Assemblée générale et les procurations reçues ont été listées (cf. extraction de la liste en annexe). Une copie de la feuille de présence est jointe au présent Procès-verbal

Il a été constaté:

Nombre total de participants et votants : 70 présents et pouvoirs / 419 adhérents invités

- Adhérents présents: 26

Procurations: 44Salariés Afac: 10

Il est précisé que les salariés présents ont été invités par le Président et n'ont pas voix délibérative

La feuille de présence et de votants est certifiée exacte et sincère par le président et le secrétaire de séance.

Lors de la précédente convocation en Assemblée Générale Extraordinaire le 26 juin 2024, le quart des membres en exercice n'était pas physiquement présent. Conformément à l'article 18 alinéa 4 des statuts, une nouvelle convocation sur le même ordre du jour a été transmise aux adhérents. L'AGE réunie le 6 novembre consécutivement à cette première AGE du 26 juin

2024 dont le quorum nécessaire à la modification des statuts n'était pas vérifié, peut donc valablement se réunir et délibérer sans nécessité de réunir un quorum particulier de membres présents.

Avec 26 membres présents et 70 membres présents ou représentés, soit 70 votants, l'assemblée générale extraordinaire peut donc se tenir valablement pour délibérer.

Il a été mis à la disposition des membres sur le site de l'Afac-Agroforesteries les projets de :

- Statuts modifiés
- Texte des résolutions proposées

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales, statutaires ou règlementaires, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés.

L'assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle également que les résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire devront être adoptées à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés

Des observations sont échangées et des explications complémentaires fournies par le Président.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

Le président a présenté l'ordre du jour indiqué ci-après sur lequel l'Assemblée générale a été appelée à délibérer.

- Présentation et vote des modifications des statuts de l'Afac-Agroforesteries

Puis il a présenté les modifications des statuts proposées au vote :

- Changement de raison social : Réseau Haies France
- Modification des modalités d'organisation de réunion en assemblées générales

EVOLUTION DES STATUTS

Résolution AGE n° 1 - Révision des statuts - changement de raison sociale

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du projet du changement de raison sociale décide d'adopter le nom de :

Réseau Haies France

En conséquence, le titre, le préambule et les articles 1er, 3, 6, et 8 des statuts de l'Afac-Agroforesteries mentionnant « Afac-Agroforesteries » sont modifiés afin de remplacer « Afac-Agroforesteries » par Réseau Haies France.

Les statuts seront révisés en conséquence et déposés au ministère de l'Intérieur pour être étudiés par le Conseil d'État avant approbation par décret en Conseil d'Etat ou par arrêté du ministère de l'Intérieur.

Résultat des votes : 70 suffrages exprimés

Voix pour: 70 Voix contre: 0 Abstentions: 0 Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 70 voix exprimées des membres présents ou représentés en faveur de l'adoption de la nouvelle raison sociale, le changement de raison sociale est ainsi adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés en faveur d'une modification des statuts étant atteinte.

Résolution AGE n° 2 - Révision des statuts - modalités de réunions de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du projet de modifications des articles 6, 18 et 19 sur les modalités de réunion des assemblées générales approuve les modifications proposées correspondant aux modalités de réunion des membres de l'Association au cours des Assemblées Générales.

Les statuts seront révisés en conséquence et déposés au ministère de l'Intérieur pour être étudiés par le Conseil d'État avant approbation par décret en Conseil d'Etat ou par arrêté du ministère de l'Intérieur.

Résultat des votes : 70 suffrages exprimés

Voix pour: 70 Voix contre: 0 Abstentions: 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 70 voix exprimées des membres présents ou représentés en faveur de l'adoption des articles 6, 18 et 19 des statuts, les modifications des modalités de réunion de l'Assemblée Générale sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés, la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés en faveur d'une modification des statuts étant atteinte.

Résolution AGE n° 3 - modification demandée par le ministère de l'Intérieur et/ou Conseil d'État

Dans l'hypothèse où le ministère de l'Intérieur et/ou le Conseil d'État demanderait des modifications aux statuts ainsi révisés et adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'Assemblée générale extraordinaire confie tous pouvoirs au Bureau pour amender le projet de statuts dans le sens des prescriptions formulées par le ministère de l'Intérieur et/ou le Conseil d'État.

Résultat des votes: 70 suffrages exprimés

Voix pour: 70 Voix contre: 0 Abstentions: 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 70 voix exprimées des membres présents ou représentés, le pouvoir d'amender le projet de statuts dans le sens prescrit par le ministère de l'Intérieur et/ou le Conseil d'Etat est confié par l'Assemblée Générale Extraordinaire au bureau à l'unanimité des suffrages exprimés, la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés étant atteinte.

Résolution AGE n° 4 - Pouvoirs

L'Assemblée générale extraordinaire, donne tous pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il désignera à cet effet pour effectuer les démarches, déclarations et formalités rendues nécessaires par l'adoption des présentes résolutions.

Résultat des votes : 70 suffrages exprimés

Voix pour: 70 Voix contre: 0 Abstentions: 0 Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 70 voix exprimées des membres présents ou représentés, le pouvoir donné au président est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés étant atteinte.

La séance s'est clôturée à 15h00.

En foi de quoi, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire a été établi en deux exemplaires à Paris, le 3 décembre 2024 et signé par :

Le président de séance

Président de l'Afac-Agroforesteries, au titre de Histoires de paysage Philippe Hirou

Le secrétaire de séance

Trésorier de l'Afac-Agroforesteries, au titre du CPIE des Pays Creusois Stéphane Vassel

Liste des votants Assemblée Génréale Extraordinaire Afac-Agroforesteries 6 Novembre 2024

Participants présents	Structures représentées	Structures Procuration 1	StructuresProcuration 2
	26 structures représentées	23 procurations	21 procurtations
Flore DEL RIO	SEPANT	FNE CVL	Indre nature
Philippe GRUAU	CUMA CEPVIL	CIVAM 44	SMiB
Nathalie HEWISON	arbres et Paysages D'Antan	Racines Fertiles	E Levavasseur
David ROLLAND	FDC 22	FDC 41	Eureden
Adrien Leturgie	FNE BFC	FDC 25	JNE
Philippe HIROU	histoire de paysage	Bois Bocage Energie	ERB
Guillaume MASSE	Dinan agglo	ATBVB	SEBL
Christophe SOTTEAU	Agro écoexpert	SARL bois et forêt	SARL l'Enclos de la Bréhinière
Cyrille BARBÉ	EARL de la haie à la forêt	FRC PDL	Fibois
Daniele ORI	Agroof	APAM	GR CIVAM
Etienne BERGER	Bocage Pays Branché	Prom'Haies	AP 33
Françoise GION	AAAT	ENR HDF	Les jardins du Cygne
Vincent MANGEOT	PNR Lorraine	HVA	SCIC VL NE
Raphaël MAIRESSE	Planteurs volontaires	Métropole de Lille	FRC HDF
Emmanuel LELIÈVRE	MBE	BV Oudon	CD53
Dany CHIAPPERO	PNR Brenne	Géonord	
Stéphane VASSEL	CPIE Creuse	CPIE yonne	GIEL DON BONO
Samuel LEGRAIS	Sylvagraire	Fraxinus	Com com Château Gontier
David CAMPO	Arbres et Paysages Tarnais	HA 09	AP66
Camille CHEVALLIER	FRC AURA	FRC BRE	
Frédéric COULON	Solagro		
Joséphine Bouvard	mission haies AURA	ADAF	ODARC
Charlotte BOUIN	FDC 79	FDC 86	FDC 49
Alexia BEAUJEUX	Terre et Cité	CCEG	EDEN 49
Rémi Fihue	Fédération des chasseurs Normandie		
Héloïse Boureau	Centre Ecodéveloppement de Villarceaux		

Le président de séance

Président de l'Afac-agroforesteries, au titre de Histoires de paysage

Philippe Hirou

Le secrétaire de séance

Trésorier de l'Afac-Agroforesteries, au titre du du CPIE des Pays Creusois

Stéphane Vassel

AG AFAC 6/11/24 RESEAU HAIES FRANCE - Liste des présents -

Nom Prénom	Structure/Qualité	Signature
Bearjeex Alexia	Terre Slike / Tituleire IDF	And
Geon Françoise	AAAT De Egatoine AfaitHF	TO
BOUN Charlotte		BOULD
IEL Rio Flore	FDC 79 / Délégataire	Alue
ROLLAND David	SEPANT/DEREgataine + FNE CVL/deligata	in 7
	Folc 22 / Delegataire	in Journal of the second
BOURDU Mécoise	Sola gro deligatarie correre d'existence de la consecuence del la consecuence de la consecuence del la consecuence de la	two is
SOTTEMU Christophe	The total of the first	matter
CHEVALLIER Camille	FRC ANRA/ délégataire	
Bouvarso joséphine	Missian hails	Baceur
Bube Cyrille	Eint de la hair a la forêt	Pago P
VASSEL Stanham ORI DANIELE	CPIE Pays Coentois	Am. X
ORI DANIELE	AGROOF /APAN + GRCIVAM PARA	Year
MANGEOT Vinant	PNR Cornaine	d
BERGER Ctiems	Bocage Pays Bracle	. Curyle
CHIAPPERO Damy	PNR Brenne	· cuigi
LELICURE Emmanuel	SCIC Majore Bois Emergie SYLVAGRAIRE	#
LEGRAIS Samuel		Duya
GRUAN PRICIPE	CUMA CEPVIL	A DO D
FIHUE Rami	Fediration Region. Chasseurs	M. H.
HEWISON Nathalie	AFBUC Occilanie / Arsperd Rayings	1 My
MASSE Guilloume		
	Association des Technicien de Bassins Versants Breton. (Suppliant)	3-
LETURGIE Adrien	France Nature Environment BFC	dus
CAMPO David	Alova Payraja Tourain	
NATRESSE RAPHAEL		3
Hillou Phulpe	Plantons Volontaines Histois de paysoge	
H		